



# COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

Toulouse, le 24 septembre 2012

3<sup>ème</sup> réunion de la Coordination Nationale  
des Associations Riveraines des Sites Séveso.  
Résolution finale.

AMBES  
ARNAGE  
BASSENS  
BERRE  
BEUVRY LA FORET  
BOUROGNE  
CAEN-MONDEVILLE  
CERNY  
COURNON D'AUVERGNE  
DELUZ  
DONGES  
FOS SUR MER  
FRONTIGNAN  
GAILLON  
GONFREVILLE L'ORCHER  
HARFLEUR  
MONTOIR de BRETAGNE  
LA MEDE  
LANESTER  
LA ROCHELLE  
LE HAVRE  
LORIENT  
MARSEILLE-St MENET  
MARTIGUES  
MONTREUIL JUIGNE;  
NARBONNE  
ORLEANS  
OUDALLE,  
PIERRE BENITE  
PORTSt LOUIS du Rhône  
QUEVEN  
REDON  
ROGERVILLE  
ROGNAC  
SANDOUVILLE  
SAVIGNY LE TEMPLE  
SISTERON  
ST CRESPIN sur MOINE  
ST JEAN DE BRAYE  
ST PIERRE DES CORPS  
St PIERRE la GARENNE  
ST VALLIER;  
TOULOUSE  
VERNON  
VITROLLES  
WARGNIES LE GRAND

Les Associations composantes de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso réunies les 22, 23 et 24 septembre à Toulouse ont confirmé les décisions prises lors des différentes rencontres à Donges (février 2012) et St Pierre des Corps (juin 2012) adressées à Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'environnement, aux députés élus au mois de juin dernier.

Elles tiennent à réaffirmer avec force leur demande de révision de la loi Bachelot qui privilégie l'intérêt de l'industriel et ignore les demandes des riverains. Elle demande notamment que le principe de travaux « économiquement acceptables », parce qu'il tourne le dos à l'indispensable sécurité due aux riverains, soit abandonné.

Le texte en l'état aurait-il permis d'éviter la catastrophe d'AZF ?

Le texte en l'état aurait-il permis d'éviter la catastrophe d'AZF ? Certainement pas puisque le scénario d'accident, si peu probable à l'époque qu'il avait été écarté de l'étude de danger par la DRIRE et l'industriel, le serait tout autant aujourd'hui dans le contexte probabiliste des études.

Alors que l'ensemble des PPRT devait être approuvé à l'horizon 2008, force est de constater que seule une petite moitié a trouvé réponse sur les sites les moins porteurs d'enjeux.

Les diverses contraintes induites par les PPRT, l'imprécision de plusieurs formulations, les mesures annoncées qui seraient imposées aux riverains (protection du bâti, indemnisations ...), celles, surprenantes, qui consistent à diminuer les périmètres d'aléas et laissent croire que le risque a été diminué (Passer d'environ 2000 habitations impactées à 19 habitations pour le PPRT de Comurhex/Areva.– Narbonne PPRT de la Comuthex-Aréva ...) sont loin de contribuer à une plus grande sécurité des habitants. Ils éprouvent plutôt le sentiment contraire en doutant de la pertinence des annonces.

Les associations constatent également que de nombreuses questions restent absentes d'un texte de loi qui veut traiter de la sécurité des habitants, besoin

de sécurité qui doit être pris dans sa globalité. C'est le cas par exemple des installations nucléaires, celui du transport des matières dangereuses et des installations militaires.

Face à ces constats, parce qu'elle refuse toute marche forcée dans l'adoption des PPRT, la coordination nationale demandera un moratoire sur l'ensemble des PPRT à la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie lors de la rencontre qu'elle aura avec elle le 8 octobre prochain, dans l'attente d'une nouvelle proposition de texte de loi.

D'ores et déjà, elle considère que les riverains, citoyens responsables, les collectivités locales doivent être des acteurs majeurs dans le dispositif qui sera mis en place, que les associations impliquées dans la réflexion des plans de prévention des risques technologiques devront disposer de moyens financiers et de temps pour permettre leur participation aux instances institutionnelles. Les associations de riverains restent disponibles pour participer à toute rencontre visant la recherche d'une plus grande sécurité

Elle rappelle les travaux de la commission d'enquête parlementaire constituée le 24 octobre 2001 et qui achevait ses travaux le 29 janvier 2002. Au travers de ses 90 propositions, elle s'était efforcée de prendre en compte les difficultés et les besoins de chacun des acteurs concernés, exploitants, salariés, Etat, collectivités locales et habitants. Ce rapport pourrait servir de base à cette nouvelle réflexion afin de créer une culture de sûreté dans notre pays.

Une nouvelle fois, la coordination nationale appelle l'ensemble des associations à se regrouper en son sein et à intervenir rapidement auprès des parlementaires afin qu'ils s'emparent du dossier PPRT.

Fait à Toulouse le 24 septembre 2012 ;